

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :

Le règlement numéro 121, décrétant des dépenses de 3 059 215 \$ et un emprunt de 3 059 215 \$ pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Léon, Saint-André, Principale et Saint-Jean, adopté le 2 novembre 2020 lors d'une séance ordinaire du Conseil, a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 décembre 2020. Voici un résumé de ce règlement :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 059 215 \$ pour les fins des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Léon, Saint-André, Principale et Saint-Jean. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 059 215 \$ sur une période de 10 ans.

Le conseil affecte, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment une aide financière de 1 475 570 \$ du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau et une affectation d'une somme de 825 166 \$ du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, une compensation sera imposée et prélevée annuellement, durant le terme de l'emprunt, pour l'ensemble des immeubles desservis par le service d'égout et/ou d'aqueduc (31.11% des coûts). Une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année sera également prélevée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité (68.89 % des coûts).

Le règlement numéro 121 est disponible dans sa version intégrale au bureau de la Municipalité. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau.

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 10^e jour du mois de décembre 2020.

Le secrétaire-trésorier,



Mathieu Levasseur